

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 5 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2026
présents	8	
Votants	9	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT
Représentés		Madame Léonor AUBLIN donne pouvoir à Mme Marie PAYOT
Absents excusés		Mesdames Sonia DESCHAMPS et Léonor AUBLIN et Monsieur Paul BOIZARD
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n° 26/07/07 <u>Viabilisation du chemin du Betterand – Modification du plan de financement</u>
--

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de viabilisation du chemin du Betterand. Pour rappel, l'enfouissement des réseaux secs avait été pris en charge par le SYANE, toutefois, des travaux complémentaires de reprise du réseau fibre avait été demandé par la commune. Ces travaux ont entraîné un surcoût de 520.05€, faisant passer le montant total de la participation de la commune de 23 791.16€ à 24 311.21€, et faisant augmenter la contribution au budget de fonctionnement du SYANE de 4 250.20€ à 4 350.64€, soit une augmentation de 100.44€.

Aussi, le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le nouveau plan de financement de l'opération de viabilisation du chemin du Betterand comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement dont le montant total est de 145 021.05€, avec une participation financière de la commune d'un montant de 24 311.21€, et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE de 4 350.64€.

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



Acte certifié exécutoire le : 17/08/2026
Télétransmis en Préfecture le : 17/08/2026
Notifié ou publié le : 17/08/2026

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches